



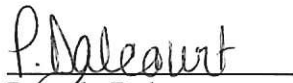
**PROVINCE DE QUEBEC**  
**MRC DE PIERRE-DE SAUREL**  
**VILLE DE SAINT-OURS**

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 8 avril, le règlement numéro 2024-271 relatif à la prévention incendie a été adopté et entre en vigueur selon la loi.

L'objet de ce règlement est d'intégrer par renvoi certaines dispositions du chapitre VIII Bâtiments du *Code de sécurité*.

Donné à Saint-Ours, ce 9<sup>e</sup> jour d'avril 2024.



Pascale Dalcourt  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

---

**Certificat de publication**

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 9 avril 2024 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis, et l'avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois d'avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour d'avril 2024.



Pascale Dalcourt  
Directrice générale/greffière-trésorière